

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_009 - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL SIGNATURE CONTRAT AVEC LOCAL BRASS CONNEXION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le code de la Commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la Décision du Bureau DB2025_008 en date du 18 février 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 février 2025,

Considérant qu'un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT,

Considérant que la Communauté de communes gère le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,

Considérant que le conservatoire met en place des partenariats pédagogiques avec les associations culturelles et les établissements classés départementaux, conformément à son projet pédagogique,

Considérant la nécessité de confier une prestation de service à l'association Local Brass Connexion dans le cadre du partenariat pédagogique avec le Conservatoire Edgar Varèse - MBA,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec l'association Local Brass Connexion, représentée par son président M. Cymerman, pour l'organisation d'un concert et master-class du Local Brass Band pour un montant de 1 000 € TTC.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 18 mars 2025,

Gérald GORDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Président du Grand Charolais